



MC SAINT-MARTIN-DE-RÉ

mcsaintmartin.ufap@gmail.com

Maison Centrale de Saint-Martin-de-Ré : 2,6 millions promis... La sécurité du personnel sacrifiée !



Saint-Martin-de-Ré, le 30/09/2025

Le 18 juin 2025, lors de la réunion avec le DAI de la DISP de Bordeaux, un projet clair avait été acté : 2,6 millions d'euros devaient être alloués à la modernisation de la vidéosurveillance de la Maison Centrale de Saint-Martin-de-Ré (communiqué du 20/06/2025).

Depuis ce moment, il n'y a eu aucune évolution ni calendrier établi, et le silence de la DISP est devenu de plus en plus prégnant, alors que notre établissement continue d'utiliser des installations anciennes, un système de surveillance largement inadapté, souffrant de coupures et laissant des zones non couvertes.

Dans ce contexte :

- les agressions graves contre le personnel se multiplient.
- les trafics et la disparition d'outils dans les ateliers se poursuivent.
- les bagarres éclatent dans les détentions, mettant chaque jour en danger la sécurité des agents.

Cette situation se produit durant une période où le personnel est en sous-effectif, ce qui entraîne de nombreux rappels, augmentant ainsi la fatigue, le stress et les risques pour chaque membre de l'équipe. Les agents doivent composer avec ces conditions difficiles sans disposer d'outils de surveillance appropriés, ce qui rend leur travail quotidien bien plus périlleux.

La conjoncture est d'autant plus alarmante que la Maison Centrale de Saint-Martin-de-Ré, qui est la plus grande de France et le seul établissement de ce type sous l'autorité de la DISP de Bordeaux, ne dispose actuellement d'aucun système de vidéosurveillance adéquat, alors que les besoins sont manifestes et urgents. Cette situation est inacceptable, tant pour le personnel que pour le fonctionnement optimal de l'établissement.

L'UFAP-Justice exige que le budget de 2,6 millions d'euros soit confirmé et strictement maintenu sur notre établissement, et qu'un calendrier précis du déploiement de la vidéosurveillance soit communiqué immédiatement.

L'UFAP-Justice n'acceptera ni le transfert de ces crédits à un autre établissement, ni la publication de pseudo-informations qui ne sont pas suivies d'actions. Il est impératif que les engagements établis le 18 juin 2025 soient respectés et exécutés immédiatement.

La protection du personnel ne peut pas attendre, il est impératif que la DISP respecte ses engagements !



L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

L'UFAP UNSa Justice
Saint-Martin-de-Ré